

Image not found or type unknown



Congé de travail exeptionel

Par **virginie**, le **11/10/2011** à **15:31**

Bonjour, rnje me présent melle ambeis virginie, je travaille dans un périscolaire donc je fais partie de la convention de l'animation.rnj'aurai une question part a port aux journé de congé exeptionel, j'ai eu deux jour pour le décé de ma grand-mere mais j'aurai voulu savoir comment sa se calcul en heure. car une journée de congé pour mois ses 6h vue que je suis a 30h par semaine. mais je n'est jamais les meme heur en période scolaire parfois je fais 2h30 ou 8h par jour. donc j'aurai voulu savoir combien d'heure je pouvait conté pour ses jours. pouriez vous me répondre s'il vous plais merci. mes sincerés salutations.